

Petite histoire du syndicalisme québécois

Thomas Collombat et Mona-Josée Gagnon

Numéro 326, hiver 2020

60 ans de luttes et d'idées. 2. La déroute des héros

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/92110ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Collombat, T. & Gagnon, M.-J. (2020). Petite histoire du syndicalisme québécois. *Liberté*, (326), 55–58.

Petite histoire du syndicalisme québécois

Entre les mouvements de gauche et la tentation corporatiste, où en est le syndicalisme aujourd'hui ? Par Thomas Collombat et Mona-Josée Gagnon

En 1959, les plaques tectoniques du syndicalisme québécois ont déjà commencé à se déplacer, et cela, en parallèle avec l'écllosion d'une volonté collective de modernisation de l'État et de ses institutions. Dans chacune des grandes centrales, des mouvements se dessinent. La Confédération des syndicats nationaux (CSN, ex-Confédération des travailleurs catholiques du Canada) se prépare à parfaire son processus de déconfectionnalisation, à laisser tomber les encycliques et à reconnaître la légitimité du travail féminin. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) – le nom sera féminisé lors du congrès de 1985 –, fusion des syndicats de métier et industriels d'origine nord-américaine, vient tout juste d'être mise sur pied et s'engage pour sa part dans un processus qui la mènera à devenir une organisation totalement québécoise. La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ, future Centrale des syndicats du Québec), héritière d'un premier syndicat de « maîtresses d'école », s'apprête à jeter aux oubliettes son caractère confessionnel et corporatiste. Ce sont là des mouvements profonds qui vont culminer au début des années 1970. Certes, des conflits très médiatisés ont auparavant ébranlé le syndicalisme et la paisible société québécoise (Thetford Mines, Murdochville, les vendeuses de Dupuis Frères...), mais, à l'orée des années 1960, c'est bien d'une régénérescence qu'il s'agit.

Refaire ce parcours syndical en interrogeant à la fois les rapports du mouvement ouvrier à l'État et ses interactions avec le monde des idées permet de mieux comprendre ce qu'est devenu le syndicalisme aujourd'hui.

La gestation (1959-1969)

Les années 1960 voient des transformations politiques et sociales majeures s'opérer au Québec, depuis la nationalisation de l'électricité jusqu'à la création des cégeps et de l'Université du Québec en passant par la construction d'un État québécois digne de ce nom et de la fonction publique qui l'accompagne. Parallèlement, des mouvements sociaux d'envergure se constituent, en particulier autour des enjeux de l'indépendance et de la langue française, ainsi qu'à travers le mouvement étudiant.

Le syndicalisme n'est toutefois pas à l'avant-garde de ces courants de pensée, trop occupé à s'adapter au nouvel encadrement juridique. En effet, le Code du travail modernisé, adopté en 1964, est l'équivalent d'un tsunami, car il crée le droit à la syndicalisation pour les employés du parapublic et ensuite du public. Et justement, de 1960 à 1966, cette main-d'œuvre gonfle de 50%, passant entre 1960 et 1971 de 38 000

à 350 000 salariés. La CSN a une facilité naturelle à syndiquer les employés de l'État en raison de son caractère très « québécois » et les syndicats de la FTQ réussissent à prendre pied à Hydro-Québec et dans les municipalités, de même que dans les chantiers hydro-électriques. Ce sont donc des années fondées sur le recrutement et les batailles d'allégeance syndicale. Le syndicalisme québécois est encore très masculin, et le temps n'est pas venu de remettre cette domination en question.

Un autre changement important, encore à l'initiative de l'État, est la mise sur pied quasi extravagante d'organismes consultatifs sur différentes questions (notamment économiques), auxquels les organisations syndicales sont invitées à participer. Tout particulièrement, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, en 1968, dont l'importance demeure, et qui a joué et joue encore un rôle parfois très important dans les politiques gouvernementales. C'est d'ailleurs à cette époque que les employeurs se dotent également d'organisations destinées à les représenter.

Les lois encadrant les relations du travail sont des instruments de régulation qui ont été largement médiatisés pour leur apport positif, en dépit du fait qu'ils aient aussi affaibli les syndicats. Syndiquer les salariés du public en plein « boom » a donné aux syndicats des ressources financières et une capacité de mobilisation inédites. Or, le Code de 1964 a aussi mis fin au droit de faire grève en tout temps pour le limiter au moment du renouvellement des conventions collectives. On peut à juste titre parler de gestation pour définir ce syndicalisme un peu brouillon, qui n'est pas encore devenu un acteur politique, tout occupé qu'il est par sa croissance et ses querelles intersyndicales.

L'effervescence (1970-1984)

Cette période coïncide avec la montée des débats idéologiques au sein des centrales syndicales et entre elles, ainsi qu'avec la diversification de leurs modes d'action. La naissance du Front de libération du Québec (FLQ) et les retentissements de ses opérations donnent naissance à une répression policière, juridique et militaire. Des dizaines de personnes sont alors emprisonnées. Les militants ciblés viennent surtout de groupes indépendantistes, mais aussi de groupes à vocation sociopolitique. Les chefs syndicaux se lèvent pour défendre les droits de la personne et participent ainsi à ce qui deviendra la crise d'Octobre.

Les trois centrales, comme on les appelait, se font par ailleurs chacune connaître par un « manifeste » qu'on qualifierait aujourd'hui de gauchiste. Le manifeste de la CSN a

été écrit par un professeur d'université, ceux de la FTQ et de la CEQ par des salariés internes, mais aucun n'a fait l'objet de l'appui d'une instance représentative. Si on ne peut nier que les manifestes ont été des références dans les groupes politiques et dans certains syndicats locaux, les années leur ont fait perdre cette aura, tant en raison de l'évolution du contexte idéologique à gauche que de l'affaiblissement du syndicalisme lui-même.

En pratique, le temps est venu de négocier pour tous les jeunes syndicats issus des recrutements et des demandes d'accréditation des années 1960. C'est le gouvernement qui contribue à la mise sur pied de ce Front commun en 1972, par la proposition d'une politique salariale générale s'appliquant au secteur public. De nombreux débrayages ont lieu, illégaux le plus souvent. Les trois chefs des centrales (de même que de nombreux militants dont on a moins parlé) passeront quelques mois à la prison d'Orsainville, ce qui mènera à un débat sociétal et à une radicalisation syndicale. Il y aura d'autres fronts communs par la suite, mais dans la mémoire syndicale, c'est le seul dont le souvenir persiste.

Toujours en 1972, la CSN subit un dur coup avec le départ

Il ne faudrait pas idéaliser les années 1960-1970, qui n'ont représenté qu'une portion relativement courte (mais fondatrice) de l'histoire récente.



des deux syndicats regroupant des salariés de l'État et surtout de fédérations du secteur privé, qui fondent la Centrale des syndicats démocratiques. Ce schisme est accompagné par la mobilisation de nombreux groupes d'extrême gauche, souvent actifs dans les milieux de travail syndiqués et pratiquant l'entrisme. C'est le début d'un processus de segmentation à l'intérieur du mouvement syndical, qui ne cessera de s'étendre par la suite.

Le début des années 1970 est marqué par une recrudescence d'initiatives d'action directe, parfois carrément illégales (occupation d'une usine en grève, occupation des bureaux du ministère du Travail, expéditions musclées contre des briseurs de grève, grève d'infirmières, tentative d'autogestion à l'usine Tricofil...). En parallèle, les manifestations, déjà très courantes, sont plus souvent le fruit d'initiatives syndicales liées à des conflits de travail. Les manifestations sont à l'époque très réprimées, les forces policières s'aidant de chevaux, de motocyclettes... et de matraques. Fin 1972, une manifestation d'appui

aux syndiqués de *La Presse*, qui se conclura par le décès d'une personne à la suite d'une crise d'asthme et quelques dizaines de commotions cérébrales et de fractures, sera la dernière de la sorte. Les services policiers sont réorganisés.

En parallèle, les organisations syndicales sont très actives sur la question linguistique, notamment la FTQ en raison de son implantation dans des entreprises privées gérées en anglais en dépit et au mépris de leur main-d'œuvre francophone. La loi 101 reprendra d'ailleurs plusieurs des revendications de la centrale. Bien qu'encore essentiellement masculin, le syndicalisme s'implique aussi dans le dossier de la condition féminine, du fait de salariées et de militantes qui contribueront à l'inscription dans la Charte des droits et libertés de l'interdiction de la discrimination basée sur le genre. Par ailleurs, la FTQ négocie un statut d'autonomie particulier au sein du syndicalisme canadien et la CSN maintient une grande influence intellectuelle, bien qu'elle ait perdu des membres.

Le Parti québécois prend le pouvoir en 1976, avec un appui important des circonscriptions francophones et massivement syndiquées. Les syndicats, et surtout la FTQ, sont perçus comme des alliés, et des syndicalistes influents font partie de la députation, voire du conseil des ministres. Des salariés syndicaux entrent dans la fonction publique. La FTQ, qui en avait rapidement fini avec ses éléments marxisants, a choisi le modèle suédois, fondé sur une alliance entre une main-d'œuvre presque entièrement syndiquée et un parti social-démocrate. Elle se coule donc naturellement dans un modèle aux allures néocorporatistes, qui va devenir une caractéristique forte du syndicalisme québécois dans son ensemble.

Concrètement, ce modèle s'incarne dans une proximité croissante entre syndicats et État. Consultés lors des « sommets socioéconomiques », les syndicats se voient associés à la gestion de nombreux organismes publics, dont la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qui constitue un exemple presque parfait de gestion paritaire. Les débats persistent entre centrales sur l'intensité, voire la légitimité de cette participation, mais toutes acceptent les financements publics leur permettant de développer réflexion et formations sur la francisation, la santé et la sécurité, l'éducation des adultes. Ces nouveaux champs d'implication conduisent à une professionnalisation du salariat des centrales syndicales elles-mêmes, qui réussissent également à obtenir des avancées législatives non négligeables, dont l'interdiction des briseurs de grève et la retenue syndicale à la source obligatoire. Ces avancées connaîtront toutefois un coup d'arrêt au début des années 1980, époque à laquelle, au Québec comme ailleurs, le capital et ses alliés reprennent du poil de la bête.

Le syndicalisme québécois dans l'ère néolibérale

La qualification de la période s'amorçant au début des années 1980 comme « ère néolibérale » est quasiment devenue un lieu commun. Le syndicalisme québécois n'a pas échappé à cette reconfiguration majeure des rapports entre pouvoirs politique et économique. Cette évolution s'est toutefois faite par à-coups, voire dans un va-et-vient qui touchait le rapport du mouvement ouvrier à la fois à l'État, à la société québécoise et au monde du travail. Il ne faudrait pas idéaliser les années 1960-1970, qui n'ont représenté,

finale, qu'une portion relativement courte (mais fondatrice) de l'histoire récente.

Le rapport privilégié du syndicalisme à l'État québécois a certes commencé à s'éffriter dès les années 1980, notamment lors de négociations très dures avec le gouvernement Lévesque conduisant à des coupes salariales importantes et, au-delà, à une rupture du lien de confiance relative entre employés du secteur public et gouvernement péquiste. Mais c'est aussi à cette époque, en 1983, que la FTQ parvient à faire adopter la loi permettant la création de son Fonds de solidarité, initiative hautement contestée à l'époque, même au sein de la centrale, dont la CSN s'inspirera pour son Fondation en 1996.

Le cadre juridique des relations du travail reste l'un des plus favorables au syndicalisme au Canada, ce qui permet au Québec de continuer à caracoler en tête des populations nord-américaines les plus syndiquées (autour de 40% de la main-d'œuvre). Lentement mais sûrement, plusieurs des protections légales gagnées durant la précédente période commencent toutefois à se désagréger. Le droit de grève, en particulier, est attaqué tant dans le secteur public (par le recours accru aux lois spéciales et à la notion de « services essentiels ») que dans le secteur privé (par exemple par l'allongement de la durée des conventions collectives). Les dispositions touchant à la sous-traitance sont affaiblies, tandis que le prétexte de la compétitivité économique est utilisé de façon croissante pour inaugurer un « nouveau modèle de relations industrielles » empreint de « conciliation », de concessions, et dépourvu de dimension contestataire. Les syndicats réagissent de façon variable à ces changements, mais force est de constater la baisse du nombre d'épisodes conflictuels et le recul de plusieurs acquis, illustré notamment par la quasi-disparition des régimes de retraite à prestation déterminée. À l'esprit de conquête des années 1960 et 1970 a succédé un mode défensif qui semble être devenu la nouvelle norme.

Plus récemment, des réformes et des fusions successives dans le réseau de la santé et des services sociaux ont mis à mal la liberté même des travailleuses et des travailleurs à définir les contours de leurs accréditations syndicales. Les campagnes de maraudage massives qui en ont découlé n'ont pas fait ressortir les aspects les plus reluisants du mouvement syndical, et ont permis la progression d'organisations dites « indépendantes », consacrant un degré de fragmentation rarement atteint et nuisible à la mise en place de larges coalitions syndicales.

Pourtant, au milieu de ces reculs et replis émergent plusieurs avancées conquises avec la contribution du mouvement ouvrier, bien souvent de concert avec les organisations féministes : l'équité salariale, la création d'un réseau de service de garde public (et la syndicalisation des travailleuses de celui-ci) ainsi que le Régime québécois d'assurance parentale. Malgré cela, les années 1980, 1990 et 2000 se distinguent plutôt par l'émergence de « nouveaux mouvements sociaux », caractérisés par des revendications ciblées et souvent d'ordre sociétal (par opposition à des demandes d'ordre plus économique, associées au syndicalisme), mais aussi des formes d'organisation horizontales et en réseaux plutôt que hiérarchiques et structurées. Depuis la lutte contre la privatisation du parc du Mont-Orford jusqu'aux campagnes contre les gaz de schiste, le mouvement environnementaliste a acquis une

place croissante dans l'espace des mouvements sociaux québécois. Et que dire du mouvement étudiant de 2012, qui a consacré non seulement la créativité, mais aussi le sens politique des organisations universitaires et collégiales?

Dans la plupart de ces épisodes, le mouvement syndical apparaît comme un allié, parfois timide, de revendications échappant à ses répertoires d'action traditionnels et pour

Quand le modèle social-démocrate entre en crise, les syndicats en essuient également les plâtres et se doivent de repenser tant leur positionnement politique que leurs relations avec les autres acteurs des secteurs populaires.



lesquelles les entrées dont il bénéficiait auparavant auprès du pouvoir politique ne font plus la différence. On semble avoir atteint la limite d'un système où la force du nombre, combiné aux mécanismes néocorporatistes, faisait du syndicalisme québécois l'acteur incontournable du mouvement social. Le syndicalisme n'est pas mort, tant s'en faut. Mais il faut reconnaître que son association étroite au modèle social-démocrate issu de la Révolution tranquille fait en sorte que, quand celui-ci entre en crise, les syndicats en essuient également les plâtres et se doivent de repenser tant leur positionnement politique que leurs relations avec les autres acteurs des secteurs populaires.

Syndicalisme, monde du travail et Québec moderne

Comment qualifier le syndicalisme québécois aujourd'hui? Force est de constater qu'au sortir des soixante dernières années, il reste un mouvement fortement institutionnalisé et professionnalisé, pour le meilleur et pour le pire. Plus représentatif et mieux implanté que la plupart des syndicalismes occidentaux, il est une composante incontournable d'une société civile québécoise qui fait encore l'envie de bien des milieux militants en Amérique du Nord. Étroitement associé aux mécanismes néocorporatistes qui lui ont donné une influence politique non négligeable, il en paie toutefois

le prix lorsqu'aux prises avec des pouvoirs publics qui lui sont clairement hostiles. La récente prise de position du premier ministre du Québec en faveur des employeurs à l'origine d'un des plus longs lockouts de l'histoire (celui de l'Aluminerie de Bécancour) n'en est que la dernière illustration.

Outre sa place et son rôle sociopolitiques, c'est le rapport même du syndicalisme au monde du travail qui s'est

Qu'ils soient dominants ou marginaux, les grands courants intellectuels ont tous traversé le mouvement ouvrier et y ont trouvé des espaces de construction et de développement.



trouvé ébranlé, là où se dessine l'identité du mouvement ouvrier. Plusieurs bastions du syndicalisme dans le secteur privé, notamment l'industrie manufacturière, ont été frappés de plein fouet par les phénomènes de délocalisation et de restructuration internationale des entreprises. Le secteur du vêtement et du textile, berceau de mobilisations et d'organisations majeures du syndicalisme québécois, va ainsi presque totalement disparaître de la carte. Dans le même temps, les entreprises financières ou liées aux nouvelles technologies, en pleine expansion, restent des déserts syndicaux. Face à ces transformations, le cadre juridique montre ses limites : pensé pour des négociations locales et physiquement délimitées, il se montre totalement inadéquat quand vient le temps de négocier avec une multinationale ou dans le cadre d'un travail dématérialisé. Les lockouts, de plus en plus fréquents, deviennent des illustrations flagrantes de ces manquements, tel celui du *Journal de Montréal* en 2009.

Autre phénomène incontournable, la précarisation de l'emploi est venue perturber l'idéal du travail « typique » (salaré, permanent, à temps plein) longtemps porté par le syndicalisme. D'abord largement exclus du périmètre du syndicalisme par peur de leur statut s'institutionnaliser, les travailleuses et travailleurs précaires y ont progressivement été intégrés, mais souvent au prix de statuts différenciés, inférieurs, et soumis à des régimes discriminatoires et autres « clauses orphelin » ne contribuant qu'à la frustration de ces membres face à leur organisation. Là aussi, tout n'est pas négatif : la syndicalisation massive des chargé-es de cours universitaires, groupe intégralement précaire, leur a permis d'accéder à des conditions de travail largement supérieures

à celles de leurs collègues du Canada anglais. Celle des étudiantes et des étudiants salariés semble aussi porter des fruits, même si, dans ce cas-ci, le Québec a été à la traîne par rapport au reste du pays. L'inadéquation tant des législations que des conventions collectives aux réalités du « travail atypique », déjà mise en lumière par le rapport Bernier en 1998, n'a toujours pas fait l'objet d'une réforme substantielle des instruments du « marché du travail », incluant les syndicats.

Que nous disent ces constats sur le rapport du syndicalisme au monde des idées depuis la Révolution tranquille ? Sa position unique aux confins de l'économie et du politique, où se rencontraient, pas toujours sans heurts, intellectuels et travailleurs manuels, fonctionnaires et salariés du secteur privé, en a fait à la fois un creuset et un reflet des mouvements d'idées du Québec moderne. Qu'ils soient dominants ou marginaux, les grands courants intellectuels ont tous traversé le mouvement ouvrier et y ont trouvé des espaces de construction et de développement : depuis le catholicisme social jusqu'au socialisme, des différentes variations du marxisme et de l'anarchisme jusqu'à la social-démocratie. De toute évidence, c'est cette dernière qui, avec le temps, est devenue l'idéologie hégémonique au sein du mouvement, et qui a donné lieu aux dynamiques néocorporatistes que nous avons évoquées. Toutefois, toutes ont laissé un héritage et le syndicalisme québécois est le produit de ces sédiments. Sa diversité, à la fois au sein et entre les différentes organisations qui le composent, en est également le reflet. Fréquemment, des groupes d'affinité intersyndicaux portent des projets et des idées plus contestataires que leurs directions et contribuent à la vitalité de ces débats. Les « Profs contre la hausse » du Printemps érable ou le réseau Lutte commune n'en sont que les exemples les plus récents.

Penser le rapport du syndicalisme québécois aux idées mène donc à une plus large discussion sur le projet idéologique de la gauche dans un monde où les « modèles » classiques ont été contestés et où la social-démocratie telle qu'elle s'est développée depuis les années 1960 et 1970 a aussi montré ses limites. Depuis l'altermondialisme jusqu'à la recrudescence des discours anticapitalistes après la crise de 2008, le terrain semble plus ouvert que jamais, mais les attaques de la droite sont aussi de plus en plus violentes. Chose certaine, le mouvement syndical doit rester au cœur de ces débats, car il est l'acteur le plus à même, bien qu'imparfaitement, de relayer les préoccupations du monde du travail. Or, malgré les discours et les prophéties sur la fin du travail, celui-ci reste une composante essentielle de l'identité des individus et des sociétés dont aucune réflexion politique ne peut se passer. ●

Thomas Collombat est professeur de science politique à l'Université du Québec en Outaouais. Ses recherches portent sur les dimensions sociopolitiques du syndicalisme, notamment au Québec et en Amérique latine.

Mona-Josée Gagnon est sociologue. Elle a travaillé au service de la recherche de la FTQ avant de devenir professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal, dont elle est aujourd'hui retraitée.